

On a dit que les secours directs seront maintenant distribués, et plusieurs d'entre nous ont entendu dire que ce sera là la politique du Gouvernement. Personnellement, je suis opposé aux secours directs, car ils ont pour effet de maintenir les gens dans l'oisiveté et je suis sûr que nos meilleurs hommes y sont opposés. Je sais que dans ma propre municipalité les sans-travail se sont déclarés prêts à aller défricher la terre plutôt que d'accepter des secours en argent; je préfère que l'on poursuive les travaux de secours.

Pour ce qui est de la Colombie-Anglaise, nous avons les camps et, aussi, je crois, les matériaux. Nous avons de grandes ressources dans ce pays; il faut les exploiter et il vaut beaucoup mieux, je crois, entreprendre des travaux utiles que de distribuer des secours en argent. Si les municipalités doivent être invitées à contribuer à ces travaux de secours, il faudrait étudier davantage la question; le tout devrait être confié à une commission du genre de celle que préconisait le très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King), afin que le spectacle que nous avons eu dans la Colombie-Anglaise l'automne dernier relativement aux camps de secours, et à l'achat de plusieurs milliers de dollars de matériaux inutiles pour le bénéfice des maisons de gros, ne se répète pas; afin aussi que l'on ne voie pas des gens à l'aise, jouissant de tout le bien-être que procure l'argent, travailler à la place de ceux qui sont dans le besoin. J'irais plus loin en ce moment; je rendrais coupable d'un délit l'homme à l'aise qui accepterait des secours d'un genre ou d'un autre.

A mon avis, il est plus que temps que le très honorable premier ministre prenne la haute main dans le règlement du désordre actuel des affaires dans la Colombie-Anglaise. Qu'il nomme d'abord un vérificateur, afin que l'on sache au juste ce qu'est la situation financière. Qu'il nomme ensuite un comité d'hommes d'affaires de grande intégrité pour s'occuper de toutes les questions de secours, non seulement dans l'intérêt du pays, mais également dans celui de ces citoyens qui aujourd'hui, sans qu'il y ait de leur faute, se trouvent dans la misère ou dans le besoin.

Je sais, monsieur l'Orateur, que la question du chômage est peut-être plus importante que celle des gouvernements ou des partis; personne ne peut la régler d'un seul coup, quel que soit le gouvernement au pouvoir. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas se mettre à l'œuvre et nommer un comité pour s'occuper de cette question à l'avenir. Comme le disait le ministre des Chemins de fer (M. Manion), nous sommes en face d'une situation inconnue dans le passé.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il m'est impossible de voter cette proposition.

[M. Reid.]

position. Ce n'est qu'un autre pas vers l'abandon à l'Exécutif des droits que doit exercer le Parlement. Si le pays doit être gouverné par décrets du conseil, autant vaut faire nos malles et retourner dans nos foyers, car la fonction la plus importante du Parlement est de décider des questions fiscales et de la disposition des fonds publics. Le premier ministre peut avoir plusieurs raisons pour demander ce pouvoir spécial, mais jusqu'à présent, il ne les a pas exposées. Quand j'aurai repris mon siège, je serai heureux qu'un membre du Gouvernement nous dise pourquoi on n'a pas placé dans les crédits une somme d'argent pour venir en aide aux sans-travail et aux miséreux du Canada.

M. SAMUEL GOBEIL (Compton): Monsieur l'Orateur, je n'avais nullement l'intention de prendre part au présent débat; cependant, après avoir écouté les discours des honorables membres de la gauche, j'ai cru qu'il est de mon devoir de protester avec toute l'énergie dont je suis capable contre le délai qui survient en ce qui regarde le paiement des comptes reçus par le ministère du Travail, au cours des trois dernières semaines. Ce délai est causé par l'obstruction à laquelle se livrent les honorables membres de la gauche. Il y a environ un mois, j'ai prié M. Hereford, le directeur du fonds de secours au chômage, d'avoir l'obligeance de me faire parvenir, au commencement de chaque mois, les divers comptes envoyés par les municipalités du comté de Compton en ce qui concerne la loi de secours. Le 8 du courant, j'ai reçu de Hereford une lettre dont je tiens à citer quelques lignes. Voici:

Le gouvernement fédéral a reçu dernièrement des comptes de la part de deux municipalités du comté de Compton: le premier de la municipalité d'East-Angus pour dépenses supportées en travaux publics qu'elle a fait exécuter et pour lesquels la part du gouvernement fédéral s'élève à \$2,074.72; le second a trait aux sommes déboursées pour la distribution de secours directs aux chômeurs par la municipalité de Hampden. Ces comptes ont été vérifiés; cependant, étant donné que la loi est expirée depuis le premier mars 1932, le paiement de ces sommes sera retardé, car, nous sommes obligés d'attendre que la durée de la loi ait été prolongée par le Parlement avant d'acquitter ces comptes.

Les honorables membres ainsi que le public en général, j'en suis convaincu, savent que nombre de municipalités ne toucheront pas les sommes qu'elles attendaient à cause du spectacle dont nous avons été les témoins ici, depuis le 1er mars. Par tout le Canada, les gens savent parfaitement que les travailleurs, qui ont besoin des deniers qu'ils ont si bien gagnés, devront attendre parce que mes honorables amis de la gauche ont déjà consacré une couple de semaines,—et il gaspilleront peut-